

Les fédérations syndicales en 1936

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **29 (1937)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus être question, aujourd'hui moins que jamais, d'élever encore le prix du pain par des mesures fiscales. En outre, nous demandons un abaissement des droits de douane sur les denrées alimentaires de première nécessité, ces droits qui constituent une part importante du programme financier et contribuent au renchérissement de la vie. Si le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale admettent qu'il faut empêcher que le coût de la vie en Suisse dépasse celui de l'étranger, ils peuvent y procéder en réduisant tous les droits d'entrée qui ne servent pas à la protection de la production indigène.

VI. Le problème de la clause d'urgence.

Les programmes financiers de 1933 et 1936 ont été revêtus de la clause d'urgence et ont été ainsi soustraits au droit de referendum. Nous sommes d'avis qu'un retour aux méthodes constitutionnelles *s'impose également dans ce cas.*

Nous avons confiance dans le peuple suisse et croyons qu'il accepterait un programme qui répartirait équitablement les charges et qui serait raisonnable au point de vue économique. En tout cas, nous sommes tout disposés à collaborer de toutes nos forces à la lutte pour un programme financier de ce genre.

*

Nous espérons que nos propositions seront prises en considération lors de l'élaboration du nouveau programme financier. Au point de vue pécuniaire elles seront absolument supportables pour la Confédération; plus encore, comme nous l'avons démontré, l'amélioration de la situation économique qu'elle suscitera contribuera au renforcement des finances fédérales. Si nos propositions étaient acceptées (ce qui implique une diminution des économies par rapport au programme en cours), on pourrait s'attendre cependant à une sensible augmentation à l'amélioration des postes figurant tant aux recettes qu'aux dépenses, postes qui refléteraient le redressement économique. Dans cet exposé, nous n'avons pas tenu compte de la légère reprise qui s'est avérée au cours du premier semestre 1937 et nous n'avons pas spéculé sur le redressement qui s'opère et qui s'affirmera sur le plan financier également si l'on poursuit une politique économique appropriée.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs, l'expression de notre haute considération. »

Les fédérations syndicales en 1936.

C'est en 1936 que l'économie suisse a atteint son niveau le plus bas au cours de la crise. Le chômage prit des proportions encore inconnues jusque-là. Le nombre des chômeurs fut en moyenne de 93,000, ce qui par rapport à l'année précédente représente une

augmentation de 10,500 ou de 13 pour cent. Les caisses d'assurance-chômage comptaient en moyenne 13,2 pour cent de membres chômeurs, tandis qu'elles en enregistraient 11,8 en 1935. Seul le chômage partiel marqua un léger recul, c'est-à-dire que le pourcentage tomba de 5,9 à 5,3 pour cent.

Etant donné la situation économique plus que précaire, les difficultés auxquelles les syndicats ont à faire face depuis des années s'aggravèrent encore. Or, malgré ces conditions plus que défavorables, l'Union syndicale suisse est néanmoins parvenue à maintenir ses effectifs à peu près intacts. La diminution du nombre des membres, qui ne frappe pas toutes les fédérations dans la même mesure, est due, comme les années précédentes, surtout au fait que le nombre des personnes occupées dans les branches économiques en question est en régression. Nous pouvons mentionner à ce propos que l'amélioration qui s'est produite dans la situation économique des premiers six mois 1937 a déjà eu d'heureuses répercussions sur les effectifs de diverses fédérations syndicales.

A fin décembre 1936, les 16 fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse comptaient 218,389 membres. Par rapport à fin 1935 le recul est de 2981 membres ou de 1,3 pour cent. Le tableau ci-dessous indique les mutations qui se sont produites dans les effectifs au cours des dix dernières années:

Fin de l'année	Nombre des fédérations	Total	Effectifs Hommes	Femmes
1926	17	153,797	138,544	15,253
1927	18	165,692	147,778	17,914
1928	15	176,438	157,752	18,686
1929	15	186,651	167,200	19,451
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137

Ce n'est qu'à partir de 1933 que les effectifs ont reculé et depuis la régression a été au total de 11,430 membres ou de 5 pour cent. Sur ce chiffre le 40 pour cent concerne des membres féminins dont le nombre a diminué de 4429 depuis 1933 ou de 17,3 pour cent, tandis que les membres masculins n'ont diminué que dans la proportion de 3,5 pour cent au cours de ces trois années. Si l'on établit une comparaison avec les années 1920/23 où au cours de quelques années de crise seulement les effectifs ont diminué de 70,000 unités, la perte subie au cours de la dernière crise par l'Union syndicale suisse peut être taxée de modeste. Les organisations syndicales sont sorties absolument intactes de la crise, ce qui

leur permet de reprendre d'autant plus facilement le travail de redressement.

Le recul du nombre des membres féminins de 1935 à 1936 qui est de 4 pour cent, est également plus élevé que celui des syndiqués masculins, lequel n'a atteint que 1 pour cent. Cette diminution est due dans une faible mesure au fait de la régression du degré d'occupation dans l'industrie du textile et l'administration du téléphone, et pour une grande partie à la très forte réduction des effectifs féminins enregistrée par la Fédération des ouvriers métallurgistes (—847) et qui provient probablement d'un contrôle plus serré de la liste des membres.

Voici le tableau qu'offrent les modifications survenues dans les effectifs des diverses *fédérations syndicales*:

Fédérations	Effectif fin 1936	Augmentation ou diminution comparée à 1935		Part à l'effectif total en %		
		chiffres absolus	en %	1926	1933	1936
1. Ouvr. du bois et du bât.	42,011	— 341	— 0,8	11,9	18,4	19,2
2. Ouvr. de l'ind. du vêtement et de l'équipement	2,430	+ 29	+ 1,2	1,4	1,2	1,1
3. Relieurs	1,631	+ 14	+ 0,9	0,8	0,7	0,7
4. Cheminots	33,627	— 1004	— 2,9	23,8	15,9	15,4
5. Ouvr. du commerce, des transports et de l'aliment.	23,317	+ 744	+ 3,3	7,7	10,2	10,8
6. Chapeliers	270	— 10	— 3,6	0,1	0,1	0,1
7. Lithographes	1,653	+ 10	+ 1,0	0,7	0,7	0,8
8. Ouvriers métallurgistes et horlogers	61,855	— 1901	— 3,0	28,7	29,1	28,3
9. Personnel des serv. publics	3,765	— 9	0,0	—	1,6	1,7
10. Fonctionnaires postaux .	8,454	— 80	1,0	5,5	3,7	3,9
11. Employés des P. T. T. .	1,156	— 114	— 9,0	1,3	0,7	0,5
12. Personnel de la broderie						
13. Fonct. d. téléph. et télégr.	1,835	— 163	— 8,2	—	0,9	0,8
14. Ouvr. du text. en fabrique	7,705	— 167	— 2,1	5,2	4,3	3,5
15. Ouvr. du text. à domicile	1,490	— 21	— 1,4	1,6	0,8	0,7
16. Typographes	7,178	+ 24	+ 0,3	3,7	3,0	3,3
	218,387	— 2983	— 1,3	100,0	100,0	100,0

Dix fédérations accusent une diminution de leurs effectifs. Ce sont les fédérations des ouvriers métallurgistes et horlogers et celle des cheminots qui, en chiffres absolus, enregistrent les plus forts reculs. Celle des cheminots s'est vue contrainte de payer son tribut à la réduction du personnel des Chemins de fer fédéraux. Il ressort du rapport de la S. E. V. que le recul des effectifs, qui fut de 3800 personnes en chiffre rond au cours des dernières 6 années, est compensé par une augmentation de 3100 unités des effectifs de la sous-fédération des pensionnés. Il est vrai que les effectifs de cette sous-fédération ne sont pas compris dans la statistique syndicale. Les mêmes raisons que celles concernant la S. E. V. sont à l'origine du recul des effectifs des fédérations des employés et des fonctionnaires des téléphones et télégraphes. Il faut signaler en outre le

recul ininterrompu enregistré par les fédérations des ouvriers de l'industrie du textile. Six fédérations, par contre, accusent un accroissement de leurs effectifs; la proportion est surtout réjouissante en ce qui concerne la F. C. T. A., laquelle en ces années critiques a vu ses effectifs augmenter de 3,3 pour cent.

La répartition des membres syndiqués par canton est la suivante:

Cantons	Membres						
	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Berne	42,538	45,315	48,627	50,652	49,733	49,060	48,493
Zurich	40,959	44,676	49,187	50,587	47,946	46,835	45,438
Argovie	12,092	12,215	13,003	13,846	14,058	14,297	14,879
Vaud	8,871	9,546	11,362	11,860	12,376	13,458	13,864
Bâle-Ville	14,174	14,621	14,538	14,651	14,068	13,825	13,591
Neuchâtel	14,637	14,036	13,391	13,403	13,115	12,687	12,523
St-Gall	10,604	12,942	14,070	13,740	13,224	12,706	12,293
Genève	7,143	8,890	13,495	12,655	11,502	11,340	11,130
Soleure	8,096	8,319	8,517	9,124	9,071	8,999	8,851
Tessin	5,868	5,580	6,054	5,986	5,837	6,208	6,101
Thurgovie	5,199	6,081	6,099	6,024	5,810	5,516	5,424
Lucerne	4,829	4,887	5,232	5,702	5,571	5,536	5,275
Grisons	2,316	2,532	2,649	3,009	3,144	3,393	3,809
Valais	2,657	2,799	2,868	3,145	3,216	3,312	2,821
Appenzell R.-E.	2,872	3,310	3,389	3,085	2,966	2,839	2,772
Schaffhouse	2,213	2,017	2,013	2,029	2,002	1,969	2,077
Fribourg	1,629	1,428	1,488	1,460	1,563	1,655	1,841
Bâle-Campagne	1,752	2,078	1,995	1,765	1,703	1,578	1,184
Schwyz	802	834	1,038	1,117	1,106	1,073	987
Zoug	1,392	1,285	1,230	1,202	1,216	1,114	966
Uri	577	538	606	611	620	603	635
Glaris	404	407	376	582	474	546	518
Appenzell R.-I.	39	85	145	277	279	224	229
Nidwald	59	64	65	66	64	59	58

La plupart des cantons enregistrent une légère diminution de membres. Le recul est surtout frappant dans le Valais où l'on en compte environ 500 de moins que l'année précédente; il s'agit principalement d'ouvriers de l'industrie du bois et du bâtiment ainsi que d'ouvriers métallurgistes, en outre dans le canton de Bâle-Campagne où la F. O. M. H. en particulier subit une forte diminution de ses effectifs à la suite du transfert de l'entreprise Brown, Boveri Company de Münchenstein. D'autres cantons, par contre, ont fait de réjouissants progrès, ainsi par exemple le canton d'Argovie qui gagne 600 nouveaux membres en chiffre rond, dont une grande partie de l'industrie du bois et du bâtiment; le canton des Grisons avec 400 nouveaux membres, également du même corps de métier. Dans le canton de Vaud, en outre, on enregistre un accroissement de 400 membres et dans le canton de Fribourg, de 200 membres. De ce fait, le canton de Vaud dépasse celui de Bâle-Ville.

Nous donnons ci-dessous le tableau des *communes* comptant plus de 1000 membres syndiqués:

Communes	Membres						
	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Zurich	25,403	28,120	29,844	30,692	31,967	31,375	30,315
Berne	17,071	17,989	19,931	20,479	20,026	19,825	19,291
Bâle	14,174	14,621	14,538	14,651	14,068	13,825	13,591
Genève	6,792	8,558	13,171	12,432	11,270	11,112	10,938
Bienne	9,067	9,671	9,776	9,553	8,715	8,839	8,855
Lausanne	4,547	4,860	5,694	6,009	6,268	7,037	7,323
Winterthour	6,922	7,070	7,881	7,867	7,705	7,431	7,096
La Chaux-de-Fonds	7,316	7,128	6,802	6,721	6,627	6,377	6,251
St-Gall	5,485	5,782	6,230	6,288	6,048	5,836	5,676
Lucerne	4,541	4,562	4,932	5,434	5,338	5,308	5,062
Aarau	2,657	2,839	2,969	3,195	3,315	3,319	3,416
Olten	3,294	3,326	3,146	3,292	3,325	3,389	3,310
Le Locle	3,459	3,303	3,040	2,974	2,820	2,741	2,756
Coire	1,271	1,443	1,447	1,761	1,902	2,132	2,473
Thoune	1,266	1,346	1,404	2,063	2,270	2,342	2,463
Neuchâtel	2,080	2,094	2,130	2,352	2,326	2,307	2,309
Soleure	1,648	1,681	1,961	2,159	2,259	2,241	2,291
Baden	2,677	2,375	2,262	2,277	2,218	2,243	2,266
Schaffhouse	2,049	1,845	1,835	1,866	1,837	1,804	1,910
St-Imier	2,411	2,522	2,320	2,315	2,190	1,882	1,843
Arbon	1,942	1,909	1,805	1,723	1,695	1,731	1,775
Granges	1,601	1,698	1,779	1,701	1,680	1,707	1,697
Lugano	1,440	1,349	1,687	1,460	1,400	2,024	1,583
Langenthal	1,012	1,041	1,304	1,471	1,526	1,551	1,583
Rorschach	1,241	1,667	1,700	1,640	1,566	1,470	1,417
Interlaken	571	668	1,066	1,281	1,389	1,375	1,380
Fribourg	1,117	958	879	874	1,237	1,324	1,326
Vevey	794	920	1,480	1,487	1,367	1,226	1,297
Herisau	734	1,196	1,408	1,407	1,361	1,303	1,257
Bellinzone	1,344	1,284	1,294	1,263	1,260	1,265	1,217
Zofingue	654	665	757	835	945	1,083	1,200
Yverdon	583	608	707	720	873	1,056	1,116
Berthoud	774	800	1,006	1,160	1,165	1,111	1,081
Uzwil	759	1,057	1,109	1,110	1,078	1,050	1,016

Les effectifs ont surtout fortement augmenté à Lausanne et à Coire, et dans une proportion plus modeste à Thoune, Schaffhouse et Zofingue.

Lors de l'enquête faite chaque année par l'Union syndicale suisse auprès des fédérations affiliées, une rubrique est réservée aux *mouvements syndicaux* et leurs résultats. Nous avons déjà fait ressortir à diverses reprises combien il est difficile de commenter par des chiffres ce domaine de l'activité syndicale, car fréquemment

la défense des intérêts ouvriers prend une forme qu'il est quasi impossible de commenter dans une statistique. Les chiffres que nous citons à ce sujet peuvent donc servir tout au plus de point de repère sur le travail syndical effectif et sont loin d'en donner un aperçu complet.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous le nombre des mouvements syndicaux et des ouvriers qui y participèrent :

Années	Total des mouvements			Grèves et lock-outs		
	Nombre des mouvements	Nombre des participants total	parmi lesquels étaient organisés	Nombre des conflits	Nombre des participants	Nombre des jours de conflit en moyenne
1927	379	158,778	102,386	38	1,563	22
1928	511	152,864	106,336	67	4,871	19
1929	493	101,616	65,038	45	5,130	33
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11
1935	427	45,719	31,279	23	723	21
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19

Le nombre des mouvements et plus particulièrement celui des participants a fortement augmenté en 1936, ce qui prouve que les tentatives toujours plus nombreuses faites en vue de réduire les salaires, se sont heurtées à une résistance décuplée de la part de nos organisations. Le nombre des participants est environ le triple de ce qu'il était l'année précédente, et les mouvements ont pris presque autant d'extension que lors des années de prospérité 1927/28. Le 63 pour cent des ouvriers qui participèrent aux mouvements étaient organisés syndicalement; la proportion était de 68 pour cent l'année précédente.

51 conflits aboutirent à une suspension du travail. Il s'est agi en majeure partie de lock-outs, du fait que les patrons firent entrevoir soit des mesures de baisse de salaires soit le congédiement. Le nombre des ouvriers impliqués dans ces conflits a fortement augmenté comparativement à l'année précédente, fait qu'il faut considérer comme une aggravation des conflits en période de politique de baisse.

Nous supprimons cette année les tableaux relatifs à l'issue des conflits, la valeur de ces renseignements étant assez problématique du fait qu'il dépend toujours de l'appréciation purement subjective de celui qui le juge, car dans des circonstances déterminées, il considérera le résultat d'une action soit comme un succès, soit comme un échec.

Les avantages matériels réels obtenus, qu'il n'est également

pas possible d'exprimer intégralement en chiffres, ressortent du tableau suivant:

Années	Réduction de la durée du travail*	Augmentation des salaires*	Amélioration des vacances*	Diverses concessions faites*	Contrats de travail		
					Nombre	Entreprises	pour ouvriers
1926	426	4,174	4,461	46,294	50	999	13,299
1927	2,706	8,193	6,324	91,749	42	655	5,942
1928	2,071	18,294	14,356	75,697	101	1,385	18,844
1929	3,649	25,308	53,048	17,927	111	2,280	19,869
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,945	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099

* Ces chiffres concernent le nombre des ouvriers ayant bénéficié du nouvel avantage.

Nous avons également cherché à donner pour les années allant de 1933 à 1936 les résultats des campagnes contre la baisse des salaires et qui ne figurent pas dans les chiffres du tableau précédent. Le nombre des baisses de salaires proposées par les patrons a pu être diminué dans

	entreprises	pour ouvriers
1933	639	67,782
1934	1,169	37,204
1935	197	11,543
1936	2,492	38,365

Les deux derniers tableaux prouvent que le nombre des mouvements en 1936 a non seulement été supérieur à celui des années précédentes, mais encore que les succès furent plus nombreux. Le nombre des ouvriers pour lesquels on a pu obtenir des améliorations de salaires ou une prolongation de la durée des vacances, est sensiblement plus élevé que l'année précédente. 2000 ouvriers en chiffre rond ont obtenu une réduction de la durée du travail; là encore il y a augmentation en comparaison des résultats obtenus au cours des quatre dernières années. L'accroissement du nombre des contrats de travail conclus est également fort réjouissant, comme aussi l'extension de leur champ d'application.

Tout lecteur du présent article reconnaîtra que les syndicats sont des organes de la plus haute importance pour la classe ouvrière également au cours de la plus grave période de crise. Ils n'ont pas seulement contribué à empêcher ou à atténuer l'aggravation des conditions de travail, mais ils ont encore réalisé de nombreux progrès sociaux. Nul doute que l'amélioration de la situation économique qui s'est produite au cours de l'année constitue un terrain plus favorable pour l'activité syndicale. Les organisations syndicales déploieront tous leurs efforts afin que le bénéfice de la reprise des affaires revienne avant tout au travail, et cela sous forme d'une amélioration des conditions de travail.